

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Argos et le Péloponnèse à la basse époque hellénistique et au début de l'époque impériale

Flament, Christophe

Published in:

Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie

Publication date:

2017

Document Version

Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Flament, C 2017, Argos et le Péloponnèse à la basse époque hellénistique et au début de l'époque impériale. dans C Doyen (ed.), Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie: actes du colloque de Bruxelles (5-6 septembre 2013). Numismatica Lovaniensia, vol. 21, Association de numismatique professeur Marcel Hoc, Louvain-la-Neuve, pp. 225-241, Argos et le Péloponnèse à la basse époque hellénistique et au début de l'époque impériale, dans le cadre du colloque intitulé Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie, au tournant des époques hellénistique et impériale (IIe s. av. J.-C. – Ier s. ap. J.-C.). Colloque international (Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 05-06 septembre 2013), Bruxelles, Belgique, 5/09/13.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Argos et le Péloponnèse à la basse époque hellénistique et au début de l'époque impériale

Christophe FLAMENT *

Le propos de cette contribution est d'examiner le passage du système métrologique grec au système romain à partir de l'étude du cas argien et — plus largement — péloponnésien. Pour ce faire, nous tenterons, dans un premier temps, de définir les caractéristiques du monnayage argien d'argent et de bronze au II^e s. av. J.-C., monnayage que nous tenterons, ensuite, de replacer dans le contexte monétaire péloponnésien. Dans un second temps, il s'agira d'identifier les dernières frappes civiques péloponnésiennes — essentiellement en bronze — et de les comparer avec les monnaies émises au même moment par des autorités romaines, comme celles des « préfets de la flotte » d'Antoine ou de la colonie de Corinthe. Il sera également impératif, à ce stade, de se pencher sur les équivalences entre monnayages grecs et romain afin de déterminer leur degré de compatibilité, de manière à évaluer dans quelles mesures ces dénominations pouvaient coexister dans la circulation monétaire péloponnésienne au début de l'époque impériale.

A. Le monnayage argien du II^e s. av. J.-C.

1. Identification des émissions

Les dénominations en argent

Contrairement à ce que l'on pourrait penser *a priori*, identifier les monnaies argiennes frappées au II^e s. av. J.-C. est loin d'être chose aisée. En effet, les séries que nous considérons comme telles se trouvent aujourd'hui étalées sur plusieurs siècles dans les synthèses modernes, entre les IV^e s. et le I^{er} s. plus précisément. Ainsi, on a longtemps estimé¹ — mais avec tout de même des écarts de datation significatifs² —

* Chargé de cours à l'Université de Namur, Département de Langues et littératures classiques.

¹ Cf. P. GARDNER, *BMC 10. Peloponnesus*, Londres, 1963, p. 144 et s. ; T. HACKENS, « Le monnayage en argent de la ville d'Argos », dans *Société royale de numismatique de Belgique 1841–1966. Catalogue d'exposition. Bruxelles, Bibliothèque Albert I^{er}, 30 avril – 29 mai 1966*, Bruxelles, 1966, p. 21.

² De 228–146 dans P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1] ; du III^e s. à 146 dans T. HACKENS, *loc. cit.* [n. 1].

que les frappes du II^e s. consistaient exclusivement en monnaies portant — en toutes lettres ou légèrement abrégé — le nom d'un personnage que l'on qualifie habituellement de « magistrat » accompagné d'un symbole³. Néanmoins, suite aux travaux de C. Boehringer⁴ sur le monnayage de la Ligue achéenne, beaucoup datent désormais la plupart de ces séries nominales de la première moitié du I^{er} s.⁵

Selon nous, le monnayage argien du II^e s. s'ouvre avec des séries pourvues de lettres et de symboles que l'on tenait traditionnellement pour des frappes des IV^e s. et III^e s.⁶ Il s'agit, en l'espèce, des drachmes⁷ marquées AP(I)⁸, ZEY et ΦΑ (**pl. I, n^{os} 1–3**), variétés absentes, en effet, du fameux trésor de Mycènes (*IGCH* 171) dissimulé vers le milieu du III^e s. et qui, avec ses quelque 3300 monnaies argiennes, fournit un échantillon pour le moins représentatif de la production monétaire de cette cité aux IV^e s. et III^e s. D'un point de vue technique, les séries en question se distinguent d'ailleurs de leurs devancières à plusieurs égards : leur flan est plus large et les lettres du revers sont généralement de plus grandes dimensions. De surcroît, aucune dénomination inférieure — oboles ou divisionnaires que l'on identifie généralement comme des trihémioboles ou des dioboles⁹ — ne leur correspond. La différence — et nous rejoignons ici directement le thème de cette rencontre — se marque également au niveau de leur norme pondérale : alors que les monnaies du trésor de Mycènes étaient vraisemblablement alignées autour d'un poids de *c.* 2,9 g, les monnaies dont il est question ici avoisinent les 2,34 g ; elles correspondent donc à

³ Alors que B. V. HEAD, *Historia Numorum: A Manual of Greek Numismatics*², Oxford, 1911, p. 439–440, les avait placées avant 229.

⁴ C. BOEHRINGER, « Zur Geschichte der Achaïschen Liga im 2. und 1. Jh. V. Chr. im Lichte des Münzfundes von Poggio Picenze (Abruzzen) », dans A. D. RIZAKIS (éd.), *Achaïa und Elis in der Antike, Akten des 1. Internationalen Symposiums (Athens 1989)* (Μελετήματα 13), Athènes, 1991, p. 163–170 ; ID., « Zu Chronologie und Interpretation der Münzprägung der Achaïschen Liga », *Topoi* 7 (1997), p. 103–108.

⁵ Que l'on consulte, à cet égard, le catalogue de la vente LHS Numismatics, *Coins of Peloponnesos. The BCD Collection*, Auction 96 (08-09/05/2006), p. 279–281 (n^{os} 1160–1182). A. S. Walker estime notamment — sans aucun fondement — que le symbole *aigle sur foudre* de la série ΙΕΡΩΝΟΣ faisait référence à Cléopâtre. Si l'on suit son classement, seule la série nominale marquée ΔΑΜΑΡ pourrait dater du II^e s.

⁶ C. FLAMENT, « Classement stylistique et essai de périodisation du monnayage au loup d'Argos », *RN* 165 (2009), p. 81–105.

⁷ Dans son ouvrage consacré à la métrologie d'époque hellénistique, C. DOYEN (*Études de métrologie grecque II. Étalons de l'argent et du bronze en Grèce hellénistique* [Études numismatiques 4], Louvain-la-Neuve, 2012) a démontré, en effet, que ces dénominations habituellement identifiées comme des trioboles étaient, en réalité, des drachmes « du bronze ».

⁸ Ces lettres AP(I) surtout lorsqu'elles sont associées au symbole *massue* peuvent aisément être confondues avec les monnaies du IV^e s. portant les mêmes marques de contrôle. Néanmoins, l'orientation de la protomé (à g. pour les monnaies du IV^e s. ; à dr. pour celles du I^{er} s.) permet aisément de faire le *distinguo*.

⁹ Nous reviendrons bientôt dans une autre étude sur ces dénominations particulières.

des drachmes de bronze de l'étalon symmachique étalonné sur le rapport 137,5:1¹⁰. Nous reviendrons plus tard sur les implications découlant de ce constat.

Si ces séries sont distinctes des précédentes, plusieurs aspects les rapprochent, en revanche, des émissions avec noms de « magistrats », à commencer par le fait qu'elles sont probablement l'œuvre des mêmes artisans. L'étude stylistique à laquelle nous nous sommes livré dans la *Revue numismatique*¹¹ a permis d'établir, en effet, que les graveurs qui avaient travaillé aux émissions AP(I), ZEY et ΦΑ avaient également œuvré à celles marquées ΦΑΗΝΟΣ, ΔΑΜΑΡ, ΛΕΥΚΙΟΣ et ΠΕΛΑΣΓΟΣ, comme l'illustre la **table 1** ci-dessous :

	Sans symbole	Massue	Aigle sur <i>héta</i>	Trident	Cheval	Pilier	Monogr. ΦΑ	Harpè
A-P		I/J						
A-P(I)		I						
ZEY		I/J	J/K/L/M					
ΦΑ		I/J/K	K/L	J/K/L	J/K		K	
ΔΑ		I						
ΦΑΗΝΟΣ	K			K				
ΔΑΜΑΡ				J/K/L				
ΛΕΥΚΙΟΣ						I/M		
ΠΕΛΑΣΓΟΣ ?								M

Table 1. Combinaisons de différents répertoriées sur les monnaies argiennes de la phase 3, groupe A (les lettres dans le tableau renvoient aux manières de **graver définies** dans C. FLAMENT, *loc. cit.* [n. 6])

Partant, il n'y a évidemment pas lieu de disjoindre, comme le fait pourtant A. S. Walker¹², les séries ΔΑΜΑΡ, ΛΕΥΚΙΟΣ, ΦΑΗΝΟΣ et peut-être aussi ΠΕΛΑΣΓΟΣ des précédentes. Le passage des séries avec initiales aux séries nominales se serait en réalité opéré sans interruption, tandis que les graveurs I, J, K et M étaient toujours actifs, comme on peut le constater dans la **table 1**. Les exemplaires marqués ΦΑ et ΦΑΗΝΟΣ que nous attribuons au graveur K illustrent clairement la transition d'un système de marquage à l'autre : les deux lettres ΦΑ constituent probablement les initiales de ΦΑΗΝΟΣ dont le nom sera ensuite inscrit en toutes lettres. De même, les lettres ΔΑ¹³ ne peuvent être que les initiales de ΔΑΜΑΡ. Ainsi, ces deux exemples de transition constituent un indice supplémentaire nous invitant à ne pas établir une succession strictement linéaire entre les différentes séries nominales : ΔΑΜΑΡ et ΦΑΗΝΟΣ étaient vraisemblablement tous deux actifs lorsque le système de marquage fut réformé ; ces deux séries furent donc probablement concomitantes.

¹⁰ Cf. C. DOYEN, *op. cit.* [n. 7], p. 189–193.

¹¹ C. FLAMENT, *loc. cit.* [n. 6].

¹² Cf. son classement des monnaies argiennes dans A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5].

¹³ Cette variété n'avait pas été reprise dans l'étude susmentionnée [n. 6] : un exemplaire de ce type a fait l'objet d'une vente en 2009 par la maison H. D. Rauch (*Summer Auction 2009*, n° 205).

Le bronze

Ces émissions en argent étaient accompagnées de monnaies en bronze que l'on peut aisément répartir en plusieurs catégories en fonction de leurs types :

Catégorie 1 : Gueule de loup entrouverte à dr. / « Pilier de fontaine » ; à g. un casque thessalien surmontant une gueule de loup ; à dr. un *héta* surmontant le monogramme χ .

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^{os} 138–139 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 1147–1148 (fin II^e s. – 80) ; c. 3,8 – 4 g¹⁴ (pl. I, n^o 4).

Catégorie 2 : Tête laurée d'Apollon à dr. / Loup aux aguets surmonté du monogramme χ

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^{os} 125–126 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 1149–1150 (fin II^e s. – 80) ; c. 3 g (pl. I, n^o 5).

Catégorie 3 : Tête laurée d'Apollon à dr. / Trépied accompagné de symboles et de lettres

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^{os} 131–135 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 1152–1154 (fin II^e s. – 80) ; c. 3,4 g (pl. I, n^o 6).

Catégorie 4b : Tête d'Héra portant le *stéphanos* à dr. / « Pilier de fontaine » ; à g. un casque thessalien ; à dr. un *héta* ; lettres et symboles

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^o 143 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 1151.2–3 (fin II^e s. – 80) ; c. 3,31 (pl. I, n^o 7).

Catégorie 4c : *idem*, mais accompagné d'un nom en toutes lettres, légèrement abrégé ou sous la forme d'un monogramme ; c. 3,4 g (pl. I, n^o 8).

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^{os} 140–141, 144–146 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 1155–1158 (90/80).

Catégorie 5 : Tête laurée d'Apollon à dr. / A surmontant une *harpè*

= P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], n^o 136 ; A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^o 1159 (90/80) ; c. 1,8 g (pl. I, n^o 9).

Il est particulièrement difficile de mettre de l'ordre dans le système des bronzes argiens. En effet, les différentes catégories définies sont étroitement imbriquées les unes aux autres, particulièrement les catégories 1, 2 et 4. Ainsi, les exemplaires de la catégorie 4 arborent un type de revers identique à celui de la catégorie 1 ; les monnaies de ce dernier groupe portent comme différent le monogramme χ qui figure également sur des monnaies de la catégorie 2. Au revers d'autres exemplaires de ce dernier groupe figurent les lettres ΚΛΕ accompagnées du monogramme χ (e. a. A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], 1151.1), association qui figure également au revers de certaines pièces de la catégorie 4b (e. a. A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], 1151.2). Ces liens étroits qui unissent les exemplaires des catégories 1, 2 et 4 laissent penser qu'il s'agit de dénominations contemporaines.

¹⁴ Les poids sont établis à partir des données fournies dans le catalogue d'A. S. WALKER cité n. 5.

Or, on observe au sein des monnaies de la catégorie 4 une évolution du système de marquage analogue à celle des monnaies d'argent, où un nom en toutes lettres succède à deux lettres ; le « ΠΑ » des monnaies de la catégorie 4b (pl. I, n° 7) pourrait bien annoncer ainsi le nom de ΠΑΜΦΑΗΣ figurant sur les exemplaires de la catégorie 4c (pl. I, n° 8). Il est également légitime de penser que ce changement est contemporain de celui survenu sur les monnaies d'argent. D'ailleurs, la comparaison stylistique de la **figure 1** révèle que le graveur « I » a participé, d'une part, à la réalisation des monnaies en bronze de la catégorie 2 — qui, rappelons-le, présente des liens avec les catégories 1 et 4 — et, d'autre part, aux émissions de drachmes marquées ΦΑ qui, elles, ont directement précédé les émissions au nom de ΦΑΗΝΟΣ :



Figure 1. Comparaison entre une monnaie de bronze argienne de la catégorie 2 et une drachme

Quoi qu'il en soit, il se révèle particulièrement périlleux d'identifier le système de dénominations auquel se réfèrent ces bronzes argiens. Les monnaies des quatre premières catégories ont un module et un poids très voisins (c. 3,5 – 4 g), ce qui laisse penser que nous avons affaire à une même dénomination ; dans le catalogue de vente de la collection *BCD*, A. S. Walker les considère d'ailleurs toutes comme des dichalques, tandis que les monnaies de la catégorie 5 sont identifiées à des chalques.

En réalité, d'autres cités du Péloponnèse frappent des dénominations similaires. Ainsi, C. Grandjean¹⁵ relevait à Messène les dénominations suivantes :

- Ø 19–22 mm, c. 5–7 g ;
- Ø 15–17 mm, c. 3,5 g ;
- Ø 12–13 mm, c. 2 g.

De par leurs dimensions et leur poids, les monnaies argiennes correspondent aux deux dernières catégories de bronzes messéniens. C. Grandjean considère qu'il s'agit, respectivement, de trichalques et de chalques, tandis que les plus grosses

¹⁵ Cf. C. GRANDJEAN, « La valeur des monnaies de bronze du Péloponnèse à l'époque classique et hellénistique », *RN* 153 (1998), p. 38–39 (à propos de Messène), mais aussi EAD., *Les Messéniens de 370/369 au I^{er} siècle de notre ère. Monnayages et histoire* (BCH, Suppl. 44), Paris, 2003, p. 45 et s.

dénominations seraient des hémioboles¹⁶. Tout dépend, en réalité, du poids que les différents numismates reconnaissent au chalque : C. Grandjean, on l'a vu, considère qu'il s'agit de monnaies de *c.* 2 g (les dénominations inférieures étant, selon elle, des fractions du chalque¹⁷) ; J. H. Kroll¹⁸, quant à lui, voudrait que le chalque corresponde à une pièce d'un peu plus d'un gramme. Nous nous garderons bien ici de prendre position, d'autant que la définition du poids du chalque n'est pas essentielle pour notre propos.

2. Datation des émissions

Comme l'ont très justement souligné M. Oeconomidès, M. Lalakis et P. Marchetti¹⁹, les drachmes argiennes qui nous occupent sont absentes du fameux trésor d'Agriion (*IGCH 271*)²⁰ que M. Thompson datait de 145–135²¹. L'étude de M. Lakakis²² révèle néanmoins que les monnaies de la Ligue achéennes représentées dans ce dépôt ne vont pas au-delà de sa période III, qu'elle clôt en 189/188 ; les drachmes civiques argiennes seraient donc postérieures, probablement contemporaines des dernières émissions de la Ligue. La chronologie des monnaies argiennes se trouve dès lors entraînée dans la vaste polémique entourant la fin du monnayage achéen qu'il est bien évidemment impossible de reprendre ici dans son ensemble. Deux solutions s'offrent à nous en fonction de la date retenue pour la fin des émissions achéennes :

- Si l'on retient la chronologie haute, alors l'émission des drachmes argiennes prendrait fin en 146 : pratiquement toutes les séries sont d'ailleurs représentées

¹⁶ On émet des monnaies de 5 à 6 g aux types de la Ligue achéenne, monnaies que J. A. W. Warren considère comme des hémioboles (cf. C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 212).

¹⁷ Récemment, M.-C. MARCHELLESI (« La question d'une subdivision du chalque : l'apport des sources épigraphiques et littéraires », *RÉG* 126 [2013], p. 391–420) est revenue sur cette question, en tentant de démontrer qu'il n'existait pas de dénominations inférieures au chalque.

¹⁸ Notamment J. H. KROLL, « Hemiobols to Assaria: the Bronze Coinage of Roman Aigion », *NC* 1996, p. 55.

¹⁹ M. OECONOMIDÈS, M. LAKAKIS-MARCHETTI et P. MARCHETTI, « Le trésor de Zougra (*IGCH 261*) et la circulation monétaire dans le Péloponnèse au II^e s. », dans G. MOUCHARTE *et al.* (éd.), *Liber Amicorum Tony Hackens* (Numismatica Lovaniensia 20), Louvain-la-Neuve, 2007, p. 379–434.

²⁰ Dont il faut manifestement exclure les monnaies athéniennes et romaines, voir à ce propos M. LAKAKIS-MARCHETTI, « À propos du monnayage achéen et des trésors qui le font connaître », dans *Χαρακτήρ. Αφιέρωμα στη Μάντω Οικονομίδου* (Δημοσιεύματα του Αρχαιολογικού Δελτίου 37), Athènes, 1996, p. 152–153.

²¹ Les dates proposées pour ce dépôt ont grandement fluctué : *c.* 129 dans C. BOEHRINGER, *loc. cit.* [n. 4], p. 163–167, et J. A. W. Warren, « The Achaian League Silver Coinage Controversy Resolved: A Summary », *NC* 159 (1999), p. 99–109 ; *c.* 150 dans Y. TOURATSOGLU, E. TSOURTI, « Contribution to the Circulation of the Achaean League Triobols in Mainland Greece and the Peloponnese: The Evidence of Hoards », dans A. D. RIZAKIS, *op. cit.* [n. 4], p. 171–188 ; 168–160 dans M. LAKAKIS-MARCHETTI, *loc. cit.* [n. 20], p. 147–156.

²² Cf. notamment sa communication dans le présent ouvrage.

dans le trésor de Zougra (IGCH 261) dont l'enfouissement est daté de cette époque²³, au même titre que les dernières émissions achéennes²⁴.

- Si, en revanche, on opte pour la chronologie basse²⁵, alors ces séries auraient pu s'étaler sur un laps de temps beaucoup plus long, à l'instar des monnaies achéennes dont les dernières frappes auraient eu lieu, selon les tenants de cette solution, dans les années 80.

Sur la base des éléments rassemblés ci-dessus, nous sommes amené à concentrer dans le temps les émissions de drachmes argiennes et donc à privilégier la datation haute. En effet, l'étude des graveurs employés à ces émissions — dont les résultats ont été discutés plus haut — révèle que la modification du système de marquage était intervenue sans interruption (prolongée) des frappes. De surcroît, nous avons vu qu'il y a tout lieu de penser que cette modification eut lieu de manière concomitante au sein des dénominations d'argent et de bronze. Or, sur le site de Némée, un bronze (n° inv. 1783) relevant de notre catégorie 3 — catégorie où l'on retrouve également des noms développés — a été retrouvé dans une couche datée de la moitié du II^e s. Un autre indice suggère également que la modification du système de marquage eut lieu vers cette époque. La comparaison stylistique de la **figure 1** a mis en évidence qu'un même graveur avait participé à des émissions de bronzes de la catégorie 2 et à celle de drachmes marquées ΦΑ qui précèdent directement celles au nom de ΦΑΗΝΟΣ. Or, ce dernier nom figure également sur des bronzes argiens aux types de la Ligue achéenne²⁶ (pl. I, n° 10), monnayage que J. A. W. Warren²⁷ date à présent, dans son ensemble, de la première moitié du II^e s. ; il doit évidemment s'agir de la même personne. Ainsi, de toute évidence, une partie au moins — nous dirions même l'ensemble — des émissions nominales a dû être émise avant le milieu du II^e s. et non dans les années 80–50, comme l'avancent ceux qui optent pour la chronologie basse du monnayage achéen.

²³ M. OECONOMIDÈS, M. LAKAKIS-MARCHETTI et P. MARCHETTI, *loc. cit.* [n. 19].

²⁴ Qui débutteraient, selon M. Lakakis, avec la guerre contre Persée (172–168).

²⁵ L'hypothèse avancée par J. A. W. WARREN « Towards a Resolution of the Achaean League Silver Coinage Controversy: Some Observations on Methodology », dans M. PRICE, A. BURNETT, R. BLAND (éd.), *Essays in Honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, Londres, 1993, p. 97–98, qui voudrait que les monnaies tardives de la Ligue soient les monnaies frappées par Lucullus sur l'ordre de Sylla (Plutarque, *Lucullus*, II, 2) doit définitivement être abandonnée : cf. P. ASSENMAKER, « La frappe monétaire syllanienne dans le Péloponnèse durant la guerre mithridatique. Retour sur les monnaies "luculliennes" », à paraître dans E. ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ et C. ΔΟΥΕΝ (éd.), *Το νόμισμα στην Πελοπόννησο. Νομισματοκοπεία, εικονογραφία, κυκλοφορία, ιστορία. Από την αρχαιότητα έως και τη νεότερη εποχή*.

²⁶ M. G. CLERK, *Catalogue of the Coins of the Achaean League*, Londres, 1895, 38. Notons néanmoins que, sur ces exemplaires, le sigma est lunaire : ΦΑΗΝΟC.

²⁷ J. A. W. WARREN, *The Bronze Coinage of the Achaean Koinon. The Currency of a Federal Ideal* (Royal Numismatic Society. Special Publication, 42), Londres, 2007.

3. Dans le contexte péloponnésien

La datation haute des drachmes argiennes a évidemment d'importantes répercussions sur les autres productions du Péloponnèse : l'évolution qu'ont connue bon nombre de monnayages de cette région présente, en effet, bien des similitudes avec celle que nous venons de retracer pour les monnaies argiennes. Ainsi, nombreuses sont les cités qui émettent des drachmes de 2,35 g²⁸ où apparaissent des noms en toutes lettres : c'est le cas de Sicyone, d'Élis, de Patras et d'Aigion²⁹. Deux de ces monnayages ont été étudiés dans le détail : celui de Messène par C. Grandjean³⁰ et celui de Sicyone par J. A. W. Warren³¹. Or, on observe en leur sein une modification du système de marquage identique à celle retracée plus haut pour Argos : ainsi, à Sicyone, la série ΠΟ (pl. I, n° 11) précéderait directement celle au nom de ΠΟΛΥΚΡΑ³² (pl. I, n° 12), tandis que, à Messène, ΠΟ (pl. I, n° 13) constituerait les deux premières lettres de ΠΟΛΩΝ (pl. I, n° 14) selon C. Grandjean³³.

Par ailleurs, à Sicyone comme à Argos, il existe des correspondances entre les monnaies d'argent et de bronze. En effet, quatre noms et un monogramme³⁴ figurant sur les dernières drachmes émises par Sicyone figurent aussi sur les bronzes du groupe 10 défini par J. A. W. Warren. Qui plus est, de nombreux éléments indiquent que, à l'instar des monnaies de nos différentes catégories argiennes, les bronzes sicyoniens des groupes 10–12, en dépit de leurs types différents, sont manifestement contemporains. En effet, sur les monnaies du groupe 11, l'un des deux seuls noms répertoriés est celui d'ΑΝΔΡΟΤΙΜΟΣ, nom que l'on retrouve également sur des monnaies de la série 10. L'autre nom répertorié pour la série 11 est celui d'ΑΙΝΕΑΣ qui figure, lui, sur les monnaies du groupe 12³⁵ et peut-être également sur des exemplaires du groupe 10³⁶ ; un autre nom, ΞΕΝΟΚΡΙΤΟΣ³⁷, serait également com-

²⁸ C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 131, note encore que ce poids correspondait à celui des monnaies achéennes.

²⁹ Cf. *ibid.*, p. 137.

³⁰ C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15].

³¹ J. A. W. WARREN, « The Autonomous Bronze Coinage of Sicyon. I-III », *NC* 143 (1983), p. 23–56 ; 144 (1984), p. 1–24 ; 145 (1985), p. 45–66 ; EAD., « The Silver Coins of Sicyon in Leiden. Analyses and Some Comments on the Coinage », dans S. M. HURTER et C. ARNOLD-BIUCCHI (éd.), *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, Berne, 2000, p. 201–213.

³² A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5], n^{os} 339 et 340.

³³ C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 134.

³⁴ Il s'agit du monogramme PK et des noms ΟΛΥΜΠΙΑΔΑΣ, ΠΡΟΜΑΧΙΔΑΣ, ΞΕΝΟΤΙΜΟΣ et ΑΛΕΞΙΩΝ.

³⁵ A. J. W. WARREN (« The Autonomous Bronze Coinage of Sicyon. II », *loc. cit.* [n. 31], p. 18) préférait considérer que cet ΑΙΝΕΑΣ était le petit-fils de celui dont le nom figurait au revers d'exemplaires du groupe 10.

³⁶ Voir F. O. WAAGE, *Greek Bronze Coins from a Well at Megara* (NNM 70), New York, 1975, pl. 3, 3 (= pl. 3, 6 dans le texte).

³⁷ Sur des monnaies illustrées dans A. J. W. WARREN, *loc. cit.* [n. 35], p. 2, 16 et 17 ; Voir F. O. WAAGE, *op. cit.* [n. 36], p. 34.

mun aux monnaies de ces deux derniers groupes. Enfin, le nom ΚΛΕΑΝΔΡΟΣ se retrouve à la fois sur des bronzes du groupe 12 et sur des drachmes. Les émissions nominales d'argent et de bronze seraient donc bien contemporaines, comme à Argos.

Dans le cas de Messène, la chronologie adoptée actuellement exclut que l'adoption d'un nom en toutes lettres ait pu se produire concomitamment sur les bronzes et les dénominations en argent. En effet, les drachmes nominales messéniennes sont à présent datées du premier siècle (dans les années 90–60 plus précisément³⁸), tandis qu'un nom en toutes lettres apparaît sur les bronzes dès la première moitié du II^e s. : C. Grandjean³⁹ relevait en effet que le nom ΔΕΞΙΑΣ figurait à la fois sur une émission de sa série XI et sur des bronzes achéens datés des années 191–150.

On voit donc bien ici à quelles difficultés mène l'adoption de chronologie basse : peut-on admettre, en effet, que le changement de système de marquage ne fut pas concomitant pour les émissions d'argent et de bronze à Messène, de même que ce changement ne fut pas coordonné à l'ensemble du Péloponnèse ? Un rapide coup d'œil sur les monnayages concernés suffit à nous convaincre qu'ils sont tous, d'une manière ou d'une autre, apparentés. Les exemplaires sicyoniens du groupe 12 reprennent le même type de droit — Apollon — que celui de notre catégorie 3 à Argos ; certains coins sont d'ailleurs très proches stylistiquement, au point qu'il paraît évident que les deux cités avaient fait appel aux mêmes artisans pour réaliser leurs émissions (cf. **figure 2**), comme elles le faisaient déjà au IV^e s.⁴⁰ et le feront encore à l'époque romaine⁴¹.



Figure 2. Comparaisons entre les droits de monnaies de bronze sicyoniennes et argiennes

³⁸ Sur la base, une fois encore, des travaux de C. Boehringer et de J. A. W. Warren sur la Ligue achéenne.

³⁹ C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 198.

⁴⁰ C. FLAMENT, *Contribution à l'étude des ateliers monétaires grecs. Étude comparée des conditions de fabrication de la monnaie à Athènes, dans le Péloponnèse et dans le royaume de Macédoine à l'époque classique* (Études numismatiques 3), Louvain-la-Neuve, 2010.

⁴¹ ID., « Die et Engraver-Sharing dans le Péloponnèse entre le règne d'Hadrien et celui de Septime Sévère », *BCH* 131/1 (2007), p. 559–614.

Argos et Sicyone ne sont pas les seules cités entre lesquelles on relève de telles affinités stylistiques : J. A. W. Warren⁴² estimait que certains droits des monnaies sicyoniennes du groupe 12 étaient de la même main que des coins d'exemplaires phocidiens et mégariens habituellement datés des II^e-I^{er} s. Ces différents constats nous invitent donc, une fois de plus, à réfléchir à l'échelle, non pas de chaque monnayage, mais de l'ensemble du Péloponnèse⁴³.

Or, fixer précisément la chronologie de ces différentes émissions se révèle absolument essentiel pour retracer l'évolution des normes métrologiques dans le Péloponnèse. En effet, les différents monnayages civiques dont il a été question, de même que les séries achéennes considérées par certains comme tardives, sont toutes alignées sur le poids de *c.* 2,35 g⁴⁴ ; il s'agit donc, nous l'avons dit, de drachmes du bronze alignées sur la *ratio* 137,5:1. Or, si ces exemplaires datent effectivement du I^{er} s., cela signifierait que, contrairement à ce que concluait C. Doyen⁴⁵, le *ratio* 150:1 n'aurait jamais été appliqué, ni dans le Péloponnèse, ni dans la zone de l'étalon symmachique puisque, en vertu de ce *ratio*, ces monnaies auraient dû peser 2,17 g. Bien évidemment, on pourrait tout aussi bien tenir le raisonnement inverse et tirer précisément argument du poids de 2,35 g de ces monnaies pour les dater d'avant le passage à la norme 150:1 que des témoignages épigraphiques non ambigus situent vers la fin du II^e s. ; c'est à cette dernière solution que nous rallierons définitivement ici. L'étalon symmachique est d'ailleurs déjà qualifié de « *palaion* » à la fin du II^e s., comme le souligne C. Doyen dans sa contribution à ce volume.

B. La monnaie dans le Péloponnèse aux I^{er} s. av. J.-C. et I^{er} s. apr. J.-C.

Dans ces conditions, quelles seraient alors les dénominations encore frappées dans le Péloponnèse après le II^e s. ? Si l'on exclut les monnaies achéennes et les frappes civiques apparentées à celles d'Argos, il ne reste plus guère que des frappes en bronze. Ces séries ont été notamment étudiées par J. A. W. Warren⁴⁶ ainsi que

⁴² A. J. W. WARREN, « Updating (and Datedating) the Autonomous Bronze Coinage of Sikyon », dans R. ASHTON (éd.), *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price*, Londres, 1997, p. 358.

⁴³ Cet *engraver-sharing* concerne également les monnaies achéennes elles-mêmes : M. Thompson (*The Agrinion Hoard* [NNM 159], New York, 1968, p. 101–102) notait également des ressemblances stylistiques entre des productions de Messène, Mégalopolis et Argos ; elle relevait même des coins communs aux émissions de Patras et d'Élis. On a donc bien la nette impression d'avoir affaire à des frappes coordonnées entre les différentes cités de la région.

⁴⁴ Nous ne suivons donc pas ici ce qui était dit dans l'étude du trésor de Zougra (M. OIKONOMIDÈS, M. LAKAKI-MARCHETTI et P. MARCHETTI, *loc. cit.* [n. 19]), où on estimait que les séries ΦΑ et ΖΕΥ étaient plus lourdes que les autres.

⁴⁵ C. DOYEN, *op. cit.* [n. 7], p. 138–139.

⁴⁶ J. A. W. WARREN, *loc. cit.* [n. 25], p. 94–96.

J. H. Kroll⁴⁷ et présentent les caractéristiques suivantes : elles se déclinent en plusieurs dénominations, leurs flans comportent un « trou de centrage »⁴⁸, leurs légendes utilisent souvent les lettres cursives et le nom d'un responsable y figure généralement en toutes lettres.

La **table 2** ci-dessous reprend les différentes dénominations au sein des monnaies concernées que nous avons réparties en huit catégories :

	Aigion (Theoxios- Kletaios)	Patras	Tégée	Messène	Sparte (av. c. 35)	Sparte (apr. c. 35)	Élis
1						28,56 g (sér. XXII)	
2						10,5–11,5 g (sér. XVII)	13,32– 10,18 g
3		7,36 g (Cléopâtre)					
4	6,55 g ⁴⁹ 22–23 mm hémioboles	6,49 g (Metrodoros Menekleos)	5,3 g ?	5,5 g (sér. XVI) ?	7,42 (sér. XVII)		
5	4,27 g 19–20 mm tétrachalques	4,87 g (Lykon Damotimou)	3,11 g ?		4,95 (sér. XVI)		
6	3,32 g 17–18 mm trichalques	3,87 g (Damasias)	2,9 g ?	3 g (sér. XV) ?	3,68 (sér. XV)		
7	2,21 g 14 mm dichalques	2,32 g (Damasias)			2,7 g (sér. XIV)		
8	c. 2 g				1,2 g (sér. XIII)		

Table 2. Poids des monnayages en bronze péloponnésiens du I^{er} s. av. J.-C.

Fondamentalement, la taille et le poids de la plupart de ces dénominations sont identiques à ceux des monnaies en bronze du II^e s., notamment pour celles d'Aigion et de Patras. Il se pourrait néanmoins que ces dernières séries datent, en réalité, du

⁴⁷ J. H. KROLL, « Traditionalism vs Romanization in Bronze Coinages of Greece, 42–31 B.C. », *Topoi* 7 (1997), p. 123–136.

⁴⁸ C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 205, considère que ce « centrierloch » apparaît dans le Péloponnèse à partir du milieu du I^{er} s. av. J.-C. ; néanmoins, la technique est connue des Lagides depuis le III^e s. Selon M. AMANDRY (*Le monnayage des duovirs corinthiens* [BCH, Suppl. XV], Paris, 1988, p. 81), cela ne constitue donc pas un indice de datation très précis.

⁴⁹ Les poids sont tirés de l'article de J. H. KROLL, *loc. cit.* [n. 47], excepté ceux relatifs aux monnaies de Messène qui proviennent de C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], ainsi que ceux d'Élis qui proviennent de A. S. WALKER, *op. cit.* [n. 5].

II^e s. En effet, la ressemblance entre le droit des dernières drachmes de la Ligue achéenne au nom d'ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΣ (pl. I, n° 15) et celui des plus grosses dénominations d'Aigion⁵⁰ (pl. I, n° 16) est si frappante que l'on ne peut que les attribuer à la même main. Dès lors, si le monnayage achéen s'achève définitivement en 146, la chronologie des séries en bronze doit également être revue à la hausse ; d'ailleurs, Aristodamos, dont le nom figure sur les drachmes, a de longue date été mis en rapport avec un personnage du même nom mentionné par Polybe (XXX, 10, 3). Les séries de Patras au nom de Damasias présentent un cas de figure similaire : le même nom est en effet inscrit sur une série de drachmes civiques de cette cité dont la frappe s'interrompt, selon nous, en 146.

Nous avançons fort heureusement en terrain beaucoup plus assuré avec les dénominations émises à Sparte : la datation proposée par S. Grunauer⁵¹ ne peut en effet être remise en cause, puisque la série XVI porte le nom d'Atratinus, un des « préfets » de la flotte d'Antoine (cf. *infra*). Partant, on devrait donc admettre *a priori* une remarquable stabilité pondérale pour les bronzes péloponnésiens entre les II^e s. et I^{er} s., puisqu'on retrouve à Sparte des dénominations pour ainsi dire équivalentes à celles qui existaient déjà au II^e s. Il faut cependant bien garder à l'esprit que si les pièces des II^e s. et I^{er} s. ont en apparence un module similaire, cela ne signifie pas pour autant que la valeur faciale des pièces de mêmes poids et dimensions était demeurée, elle, identique d'un siècle à l'autre.

À partir de sa série XVII, S. Grunauer notait néanmoins un changement important dans le monnayage spartiate, marqué par l'apparition d'une grosse dénomination et la disparition des plus petites ; la série XXII inclura même une monnaie de 28 g. La numismate allemande ne voit dans ce changement, ni plus ni moins, que le passage du système métrologique grec au système romain⁵², mais son opinion n'a pas été unanimement suivie⁵³. Quoi qu'il en soit, le Péloponnèse n'en demeure pas moins un observatoire privilégié pour étudier les rapports entre les systèmes de valeur grec et romain au I^{er} s. av. J.-C. En effet, plusieurs monnayages romains y furent émis : les monnaies des « préfets » de la flotte de Marc-Antoine (38–35), celles de C. Proculius à Céphallénie (30–28), de C. Sosius à Zacynthos (39–32), sans oublier les monnaies des colonies romaines de Corinthe et de Dymè (cf. **table 3**)⁵⁴.

⁵⁰ J. A. W. WARREN, *loc. cit.* [n. 25], p. 96.

⁵¹ S. GRUNAUER – VON HOERSCHELMANN, *Die Münzprägung der Lakadaimonier*, 1978.


⁵² *Ibid.*, p. 75.

⁵³ Cf. *RPC* I, p. 247–248 ; C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], p. 260.

⁵⁴ Les poids relatifs aux monnaies de Corinthe viennent de M. AMANDRY, *op. cit.* [n. 48] ; ceux des préfets de la flotte sont les poids moyens donnés dans M. AMANDRY, « Le monnayage en bronze de Bibulus, Atratinus et Capito. Une tentative de romanisation en Orient III » *SNR* 69 (1990), p. 86–87 ; ceux de Proculius et de Sosius viennent de J. H. KROLL, *loc. cit.* [n. 47] ; Dymè de l'étude de M. AMANDRY, « Le monnayage de Dymè (Colonia Dumaeorum) en Achaïe. *Corpus* », *RN* s. 6, 23 (1981), p. 45–67 (cf. tableau p. 56).

	Quart-oncial	Corinthe	Bibulus	Atratinus		Capito		C. Proculeius	C. Sosius	Dymè
<i>Sesterce</i>	27,19 g	—	26,17 g	20,35 g	12,26 g	31,67 g	12,36 g	—	—	—
<i>Tressis</i>	20,39 g	—	20,72 g	17,02 g	—	22,94 g	—	—	—	—
<i>Dupondius</i>	20,39 g	—	17,64 g	11,99 g	7,58 g	14,85 g	7,53 g	—	—	—
<i>As</i>	13,59 g	6-7 g	12,18 g	9,36 g	4,75 g	8,05 g	3,91 g	6,46 g	5,75 g	7,5-6,5 g
<i>Semis</i>	6,80 g	4-3,5 g	4,52 g	4,75 g	—	2,96 g	—	2,71 g	4,69 g	5,5-4,5 g
<i>Quadrans</i>	3,40 g	3,37 g	4,23 g	2,9 g	—	2,52 g	—	—	3,6 g	—
<i>Sextans</i>	1,70 g	1,85 g	—	—	—	—	—	1,87 g	2,22 g	—

Table 3. Monnayages romains dans le Péloponnèse au 1^{er} s. av. J.-C.

Le monnayage des « préfets » de la flotte a fait l'objet de plusieurs études détaillées de la part de M. Amandry⁵⁵. Ces monnaies ont la particularité de porter des marques de valeur : A indiquant l'*as*, B le *dupondius*, Γ le *tressis* et Δ le sesterce, puis S le *semis* et  le *quadrans*. M. Amandry⁵⁶ ainsi que C. Doyen⁵⁷ considèrent qu'il s'agit de monnaies frappées selon l'étalon quart-oncial, du moins pour les séries que M. Amandry qualifie de « lourdes ». Ce dernier⁵⁸ notait encore que les poids des monnaies de la flotte correspondaient également à ceux des dénominations émises par la colonie de Corinthe. Il est, en revanche, plus difficile de faire rentrer dans ce schéma les frappes de Proculeius et de Sosius (d'autant que ce dernier n'a pas frappé moins que quatre émissions différentes).

Or, les similitudes que présentent les *asses* et des *semisses* que l'on vient d'évoquer avec, respectivement, les monnaies grecques des catégories 4 et 6 définies dans le **tableau 2** n'échapperont à personne⁵⁹. Néanmoins, à ce stade, la question qu'il convient de se poser est la suivante : bien que les modules et les poids semblent correspondre, ces monnaies grecques et romaines étaient-elles effectivement tenues pour équivalentes ? Depuis le début du II^e s., plusieurs témoignages convergents indiquent qu'une drachme symmachique de l'argent (2,9 g) valait $\frac{3}{4}$ de denier, à commencer par la célèbre remarque de Polybe à propos d'une nuit d'hôtel en Gaule, où l'Achéen explique qu'un *semis* équivaut à un quart d'obole (II, 15, 6). Cette conversion se révèle tout à fait exacte : au poids, le $\frac{1}{24}$ ^e d'une drachme de 2,9 g (soit 0,120 g) équivaut effectivement, à très peu de choses près, au $\frac{1}{32}$ ^e d'un denier de *c.* 3,88 g (0,121 g).

Qu'en est-il à l'époque qui nous occupe ? L'examen des célèbres textes relatifs à l'ὀκτώβολος εισφορά auquel s'est livré C. Doyen⁶⁰ a révélé que le taux de change évoqué par Polybe était toujours en vigueur dans les années 30. Dans ces conditions, les pièces grecques dont le module et le poids sont similaires à ceux de l'*as* désormais frappé selon l'étalon quart-oncial auraient donc dû correspondre, pour lui être équivalentes, à des hémioboles. Or, à Aigion, la mention HMIQBEAIN figure précisément sur des pièces de ce module, pièces dont on peut se demander s'il faut effectivement les dater de l'époque des Antonins, comme le proposait J. H. Kroll⁶¹.

⁵⁵ M. AMANDRY, *loc. cit.* [n. 54], I–III, *SNR* 65 (1986), p. 73–85, pl. 9–17 ; 66 (1987), p. 101–112, pl. 15–25 ; 69 (1990), p. 65–96, pl. 14–16 ; *Id.*, « The Coinage of Bibulus Again », dans A. BURNETT *et al.* (éd.), *Coins of Macedonia and Rome. Essays in Honour of Charles Hersh*, Londres, 1998, p. 185–188, pl. 26–28 ; *Id.*, « Le monnayage de L. Sempronius Atratinus revisité », *AJN* 20 (2008), p. 421–434, pl. 86–95.

⁵⁶ M. AMANDRY, *loc. cit.* [n. 54], p. 87.

⁵⁷ C. DOYEN, « De la drachme au denier. Retour sur l'ὀκτώβολος εισφορά de Messène », à paraître dans E. ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ *et* C. DOYEN, *op. cit.* [n. 25].

⁵⁸ M. AMANDRY, *op. cit.* [n. 46], p. 86.

⁵⁹ Surtout pas à M. Amandry : cf. « Les colonies romaines ont-elles été le vecteur de l'introduction des dénominations romaines au pourtour de la Méditerranée ? », *Topoi* 7 (1997), p. 148.

⁶⁰ C. DOYEN, *loc. cit.* [n. 57].

⁶¹ J. H. KROLL, *loc. cit.* [n. 18].

La datation avancée par ce dernier reposait en effet sur la ressemblance du droit de ces exemplaires avec ceux des monnaies d'Antonin le Pieux ; pourtant le rapprochement que l'on peut effectuer avec certains droits de l'émission de Procléius à Céphallénie nous paraît tout aussi pertinent⁶², comme l'illustre la **figure 3** :



Figure 3. Comparaison des droits d'une monnaie d'Aigion et d'une monnaie au nom de Procléius

Cette équivalence commode entre les dénominations grecques et les pièces romaines frappées selon l'étalon quart-oncial allait avoir d'importantes répercussions sur la circulation monétaire du Péloponnèse aux siècles suivants. En effet, désormais compatibles avec le système romain, les dénominations grecques pouvaient tenir le lieu de divisionnaires. Ce n'est donc pas un hasard si, à Corinthe, les *quadrans* et *sextans* cessent d'être frappés à partir d'Auguste ; le *semis*, lui, ne le sera plus que sporadiquement sous Tibère et Claude⁶³. Ensuite, aucune cité du Péloponnèse n'émettra de dénominations inférieures à l'*as*. Ce recyclage des anciennes espèces grecques permettait ainsi aux autorités de réaliser des économies, en évitant les frais inhérents à la production des petites dénominations (préparation des coins, perte de métal lors de la refonte, salaire des graveurs et des ouvriers de l'atelier, etc.). C'est évidemment ce phénomène qui explique la longue persistance des dénominations grecques héritées de l'époque hellénistique dans la circulation monétaire péloponnésienne, comme en témoigne leur présence massive dans les couches datées de l'Antiquité tardive⁶⁴.

⁶² P. GARDNER, *op. cit.* [n. 1], les dateait d'ailleurs d'entre 146 et 31.

⁶³ Il y avait alors manifestement pénurie de petites dénominations : des monnaies corinthiennes émises sous Néron découvertes sur l'agora d'Athènes étaient coupées (cf. M. AMANDRY, *op. cit.* [n. 46], p. 84).

⁶⁴ Deux monnaies de l'époque hellénistique figurent encore dans un trésor d'époque byzantine que nous avons récemment publié : C. FLAMENT et P. MARCHETTI, « Un trésor monétaire "tardif" (VI^e ou XIII^e s.) découvert à Argos », *BCH* 135/1 (2011), p. 261–281. Un rapide dépouillement des contextes de découverte des monnaies d'époques classique et hellénistique exhumées du site de Némée (R. C. KNAPP et J. D. MAC ISAAC, *Excavations at Nemea. III, The Coins*, Berkeley et al., 2005) révèle que sur quelque 1989 exemplaires, plus de la moitié a été découverte dans des couches d'époque romaine, avec une belle proportion pour la période de l'Antiquité tardive :

- Contexte inconnu : 223 ex.
- Époques classique et hellénistique : 889 ex.
- I^{er}–III^e s. : 98 ex.
- IV^e–V^e s. : 226 ex.
- Époques byzantine et moderne : 553 ex.

Ainsi, le système métrologique romain n'a pas, à proprement parler, supplanté le système grec dans le Péloponnèse ; les deux se sont, en réalité, amalgamés à partir de la réduction quart-onciale. C'est pourquoi, à l'époque impériale, la circulation monétaire d'une cité comme Argos était composée de monnaies d'origines, mais également d'époques différentes ; les monnaies grecques jouant alors, à l'évidence, le rôle de petites dénominations que, sans doute par souci d'économie, on ne produisait plus. Les modalités de cette coexistence constituent un sujet de recherche prometteur que nous ne manquerons d'investiguer avec P. Marchetti dans notre étude des monnaies de fouille d'Argos.

Liste des figures

- 1a. Monnaie de bronze argienne de la catégorie 2. D'après Auctiones GmbH, eAuction 19 [20/10/2012], n° 144.
- 1b. Drachme argienne. D'après A. S. WALKER, *op. cit* [n. 5], n° 1112.
- 2a. Monnaies de bronze sicyoniennes. D'après A. S. WALKER, *op. cit* [n. 5], n°s 353,1 et 353,9.
- 2b. Monnaies de bronze argiennes. D'après A. S. WALKER, *op. cit* [n. 5], n°s 1154,5 et 1153.
- 3a. Monnaie d'Aigion. D'après J. H. KROLL, *loc. cit.* [n. 18], pl. 15, 9.
- 3b. Monnaie au nom de Proculeius. D'après Leu Numismatik AG, Auction 86 [05/03/2003], n° 733.

Légende de la planche

1. A. S. WALKER, *op. cit* [n. 5], n° 1112.
2. *Ibid.*, n° 1107.
3. *Ibid.*, n° 1113.
4. *Ibid.*, n° 1147.
5. *Ibid.*, n° 1149.
6. *Ibid.*, n° 1153.
7. *Ibid.*, n° 1151.3.
8. *Ibid.*, n° 1155.
9. *Ibid.*, n° 1159.
10. *Ibid.*, n° 1132.
11. C. GRANDJEAN, *op. cit.* [n. 15], pl. VI, n° 150.
12. *Ibid.*, pl. VI, n° 151.
13. A. S. WALKER, *op. cit* [n. 5], n° 339.
14. *Ibid.*, n° 340.1.
15. *Ibid.*, n° 431.
16. *Ibid.*, n° 436.

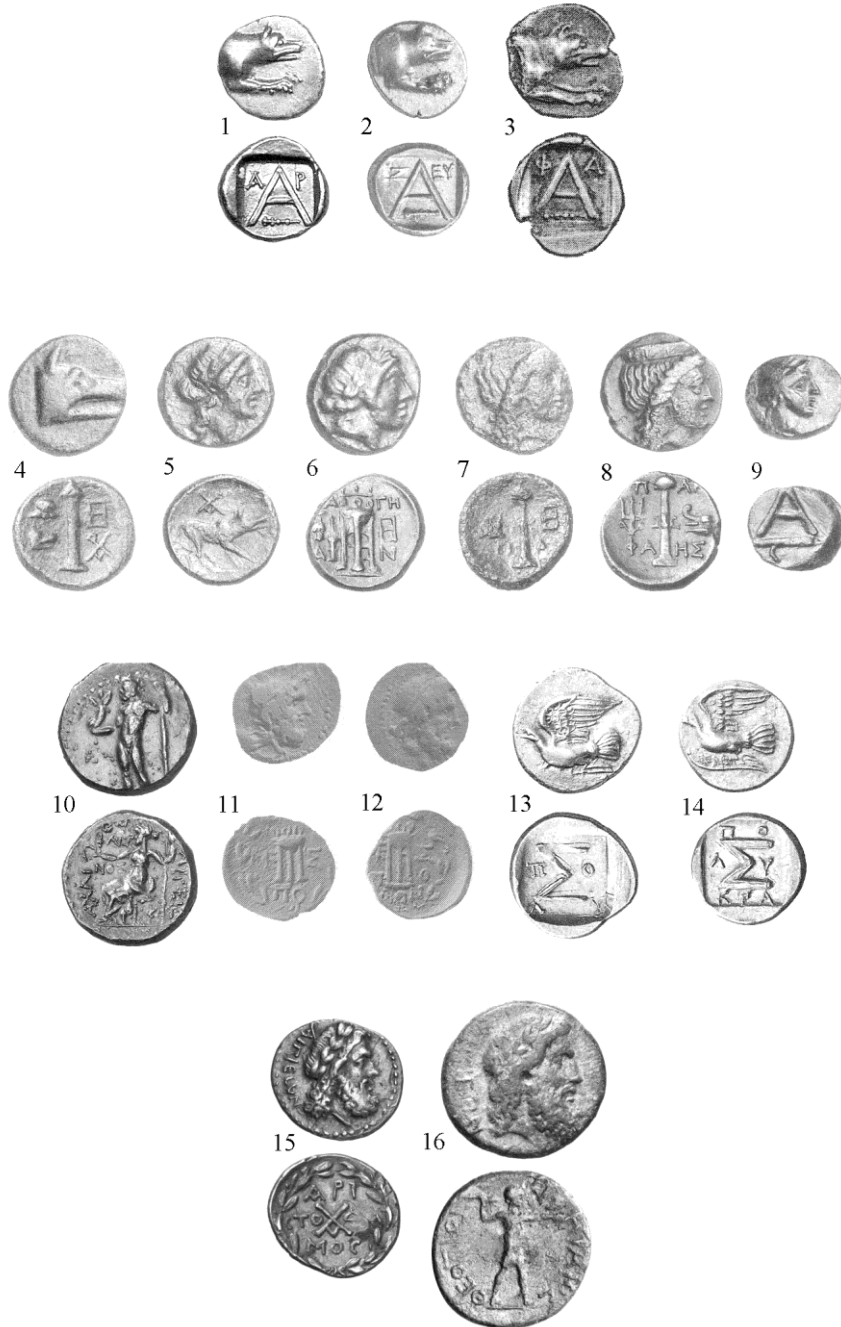


Planche I. XXX